



Ville de Figeac
 Direction des Services Techniques
 N/REF : KS/06/05/26

République Française

Liberté-Egalité-Fraternité

ARRETÉ DU MAIRE

LE MAIRE de la Ville de FIGEAC,
 VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2212-1, L.2212-2, L. 2213-1 à L.2213-6 et L. 3221-4,
 VU le Code Pénal et notamment son article R 610-5,
 VU le Code de la voirie Routière et notamment ses articles L 133-1 et R 166-2,
 VU le code de la route et notamment ses articles L.325-1 et suivants, R.411-8, R411-25, R.412-28, R.413-1, R.417-9 et R.417-10,
 VU l'instruction interministérielle et notamment les articles du livre 1, 2ème partie, signalisation de danger, livre 1, 4ème partie, signalisation de prescription et livre 1, 8ème partie, signalisation temporaire,
 VU l'avis favorable du Département du Lot du 05 mai 2026, Service Territorial Routier de Lacapelle Marival,
 VU l'avis des Services de Police Municipale,
 VU l'avis des Services Techniques de la Ville de Figeac,
 VU la demande présentée par les entreprises EIFFAGE ENERGIE – ZA Bel Air - 26 rue du Trauc - 12510 DRUELLE pour le Lot 1 (canalisation collecteur), VEOLIA Eau – 63, rue de la Ferronnerie - 12 000 RODEZ et son sous-traitant COLAS pour le Lot 2 (génie civil et équipements déversoirs d'orages) pour l'achèvement des travaux de pose du collecteur de transfert vers le bassin d'orage situé sur le Chemin du Moulin de Laporte et le raccordement sur le déversoir d'orage du Gua situé sous le carrefour du Pont du Gua et de l'av Joffre,
 CONSIDERANT que pour assurer la sécurité des usagers, ainsi que le bon déroulement des travaux, il y a lieu de réglementer la circulation routière,

ARRETE

ARTICLE 1 : Les entreprises EIFFAGE ENERGIE, VEOLIA et COLAS sont autorisées, chacune sur les phases qui les concernent, à réaliser les travaux décrits ci-dessus sous réserve des prescriptions suivantes.

ARTICLE 2 : Cette autorisation est valable **du lundi 18 mai au vendredi 10 juillet 2026**.

La Ville procèdera mi-mai à l'ouverture de la vanne, située sur la chaussée du Moulin de Laporte pour baisser le niveau du Célé et de la nappe d'accompagnement, condition indispensable à la réalisation de ces travaux.

Les entreprises sont autorisées à occuper les parcelles indiquées dans le dossier de consultation pour le stockage du matériel et des matériaux. Les bases de vie seront installées sur la parcelle du bassin d'orage, les entreprises sont autorisées à créer un branchement d'assainissement et à se raccorder sur la boîte de branchement sur le chemin du Moulin de Laporte en face du bassin d'orage. Un compteur de chantier divisionnaire par rapport au branchement du site sera posé sur le branchement eau potable dans le regard au pied du bâtiment.

ARTICLE 3 : Durant la période du 18 mai au 10 juillet 2026 : :

- **Le pont du Gua sera fermé à la circulation routière.** Des déviations pour les véhicules légers et poids lourds seront mises en place (voir annexes Déviation PL, Déviation VL phase 1 et Déviation VL Phase 2).
 Ces deux mois de chantier seront nécessaires pour réaliser les tranchées (5 m de profondeur) et le raccordement au déversoir d'orage du Gua avec modification du génie civil de celui-ci.
- **Le cheminement piétonnier sera maintenu sur le pont du Gua pour conserver l'accès aux commerces situés aux abords du chantier**, de part et d'autre du Célé.
- Une déviation Poids Lourds (PL) sera mise en place par la D18 (Moulin de Bédurier), la D41 (Vallée du Célé), la RD802 (Drauzou) et la D813 (Route de Cahors).

- Seuls les accès livraisons des commerçants sont maintenus sur l'avenue Pompidou et l'avenue Jean Jaurès depuis la RD 662 (route de Bédurier), avec nécessité de faire demi-tour au rond-point du Gua. Les accès Bus sont maintenus depuis la RD 662 (route de Bédurier) jusqu'à la Plaine des Jeux de Londieu.
- Le rond-point du Pont du Gua côté av. Pompidou et av. Jean Jaurès reste ouvert à la circulation.
 - L'accès des Véhicules Légers (VL) à l'avenue Pompidou est maintenu depuis la RD 662 (Route de Cajarc) et depuis l'avenue Jean Jaurès.
 - Le chemin du Cingle Bas sera limité à 30km/h entre l'avenue Jean Jaurès les Pratges et l'avenue Pompidou au niveau du Pont SNCF de Londieu.
- **La voie communale du Chemin du Moulin de Laporte (VC n°17) sera fermée à la circulation des véhicules, vélos et piétons du lundi au vendredi de 8h00 à 17h00 (hors jours fériés).**
Les propriétaires ou locataires de jardins pourront accéder à pied à leur parcelle. L'accès en véhicules sera uniquement autorisé en dehors des horaires de travail de l'entreprise et le week-end, depuis l'avenue Loubet (en contre sens du sens actuel avec demi-tour à l'aire de pêche).
Seules les entreprises effectuant les travaux, les services publics et les propriétaires résidents sur place sont autorisés en journée à emprunter le chemin du Moulin de Laporte dans les 2 sens pour se rendre sur le chantier ou à leur domicile.
 - **Le stationnement sera interdit au droit du chantier. Les accès des riverains et des services de secours seront maintenus en permanence.**
 - Les points de collecte de déchets seront adaptés par le Service des Collectes du Grand Figeac en lien avec le chantier.

ARTICLE 3 : Déroulement du chantier :

- **Phase 1 du 18 mai au 08 juin 2026 : du chemin du Moulin de Laporte à la limite de l'avenue Joffre - voir Annexe Déviation VL phase 1.**
Le Pont du Gua est fermé à la circulation.
L'avenue Joffre reste ouverte à la circulation dans les 2 sens.
La gare routière reste ouverte avec un fonctionnement normal.
- **Phase 2 à partir du 08 juin 2026 : traversée de l'avenue Joffre jusqu'au déversoir d'orage du Gua - voir Annexe Déviation VL phase 2** (raccordement, pompage des eaux usées, génie civil et équipements du déversoir d'orage).
Le Pont du Gua est fermé à la circulation.
L'avenue Joffre est fermée à la circulation du Pont du Gua au n°9 avenue Maréchal Joffre au droit de l'Auto-école Théron, dans les 2 sens.
La gare routière reste ouverte, les bus pourront arriver par la rue Sainte Marthe et devront repartir via le Quai Bessières ou le boulevard Juskiwenski.

Le début de cette phase nécessite une période de 10 jours de temps sec (déviation des effluents pendant le séchage du génie civil).

Le groupe électrogène installé pour assurer le pompage des effluents devra respecter la réglementation en vigueur concernant la prévention des nuisances sonores et vis-à-vis d'un risque de pollution (stockage fioul).

La Ville de Figeac mettra tout en œuvre pour limiter les impacts, les conditions de circulations seront rétablies le plus tôt possible, les réunions de chantiers se tiendront de façon hebdomadaire les mardis à 9h30 sur site. Des panneaux d'information seront positionnés de part et d'autre du Pont du Gua pour informer les usagers de la période de fermeture.

La signalétique pourra être renforcée au cours du chantier.

ARTICLE 4 : Les lignes de Bus n°8 et Navette centre-ville le samedi seront perturbées. Les arrêts Stade de Londieu, Bugat, Pont du Gua sur la ligne n°8 et les arrêts Gare Routière, Pont du Gua et Marcel Bardet sur la ligne de la Navette centre-ville sont supprimés.

ARTICLE 5 : La sécurité des usagers devra être assurée. A cet effet, EIFFAGE ENERGIE, VEOLIA et COLAS prendront toutes dispositions utiles chacun en ce qui les concernent, notamment vis à vis des usagers de la voirie.

Une signalisation réglementaire devra être mise en place par les entreprises sous leur responsabilité.

ARTICLE 6 : Le présent arrêté devra être affiché sur les lieux. Les infractions au présent arrêté seront constatées, poursuivies conformément à la loi, par toute personne habilitée à les relever. Les véhicules stationnés en infraction au présent arrêté seront considérés comme gênants et mis en fourrière conformément aux lois et règlements en vigueur.

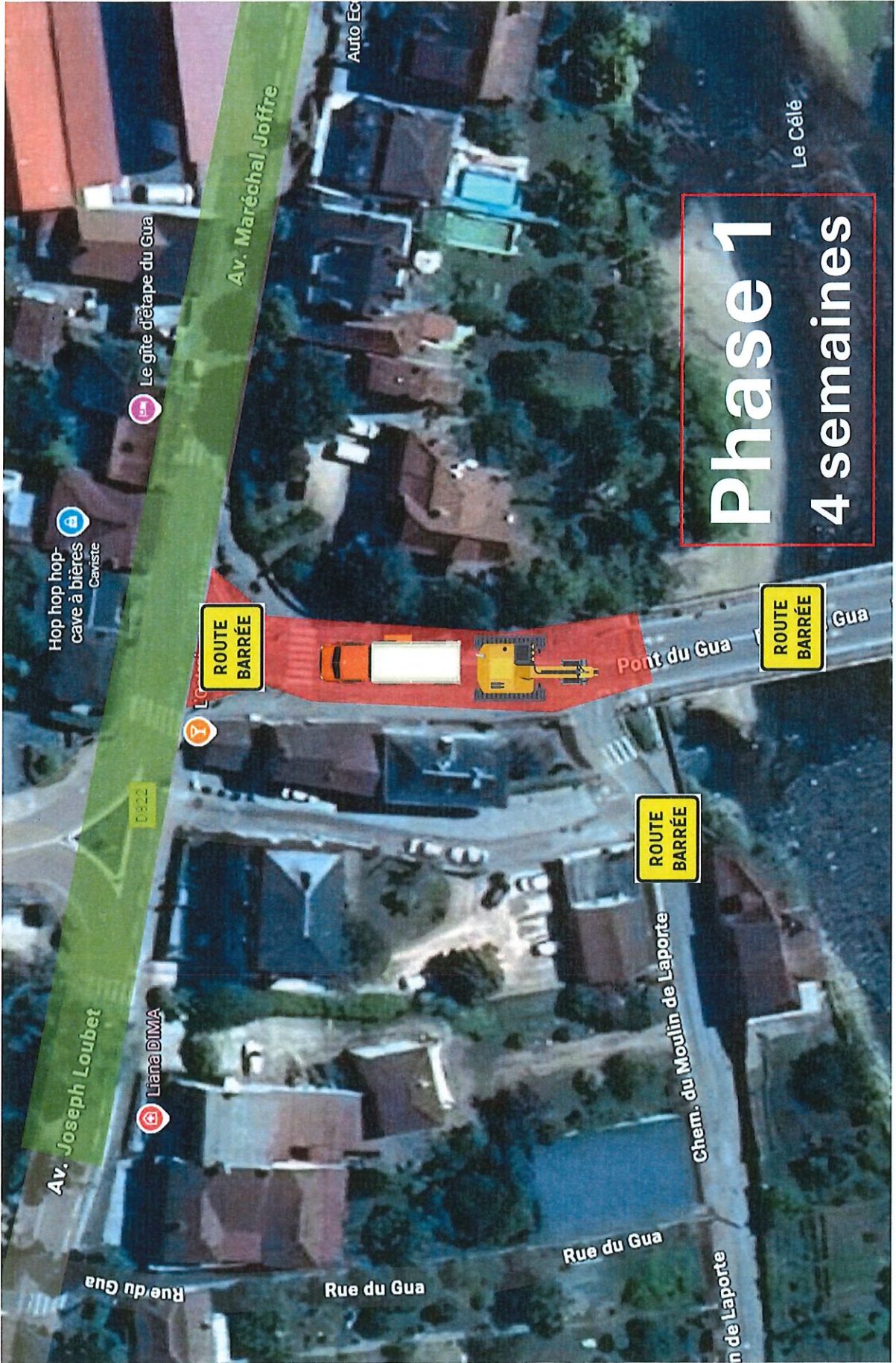
ARTICLE 7 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours administratif devant le Maire dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de son affichage. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet. Le présent arrêté peut également faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Toulouse dans le délai de deux mois à compter de sa notification/affichage, ou dans le délai de deux mois à partir de la réponse de l'administration si un recours administratif a été déposé au préalable. Le tribunal administratif peut être saisi d'une requête déposée sur le site www.telerecours.fr.

ARTICLE 8 : Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Directeur des Services Techniques, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie, Madame la Cheffe de la Police Municipale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

FAIT A FIGEAC, le *6 mai 2026*
Le Maire
Philippe LANDREIN



Copies : Cabinet du Maire - Service à la Population
Standard
SDIS – Hôpital
PM – Gendarmerie
Mairies Bédouer, Gréalou, Cajarc
Sud Infra Environnement
SOCOTEC (SPS)
Infos Municipales
Service des Collectes
GF – STR – Transports Région
Transports SNCF – Mme Belaygue
Cars Delbos – Lycée Champollion
Commerçants Av Pompidou et av Joffre
Gite Etape du Gua
Lomaco - OIS
Béton du Quercy
ADST et AM
ADETEC



Phase 1

4 semaines

Le Célé

Hop hop hop-
cave à bières
Cavieste

Le gîte d'étape du Gua

ROUTE
BARRÉE

ROUTE
BARRÉE

ROUTE
BARRÉE

Av. Joseph Loubet

Liana DIMA

Av. Maréchal Joffre

Chem. du Moulin de Laporte

Rue du Gua

Rue du Gua

Rue du Gua

n de Laporte

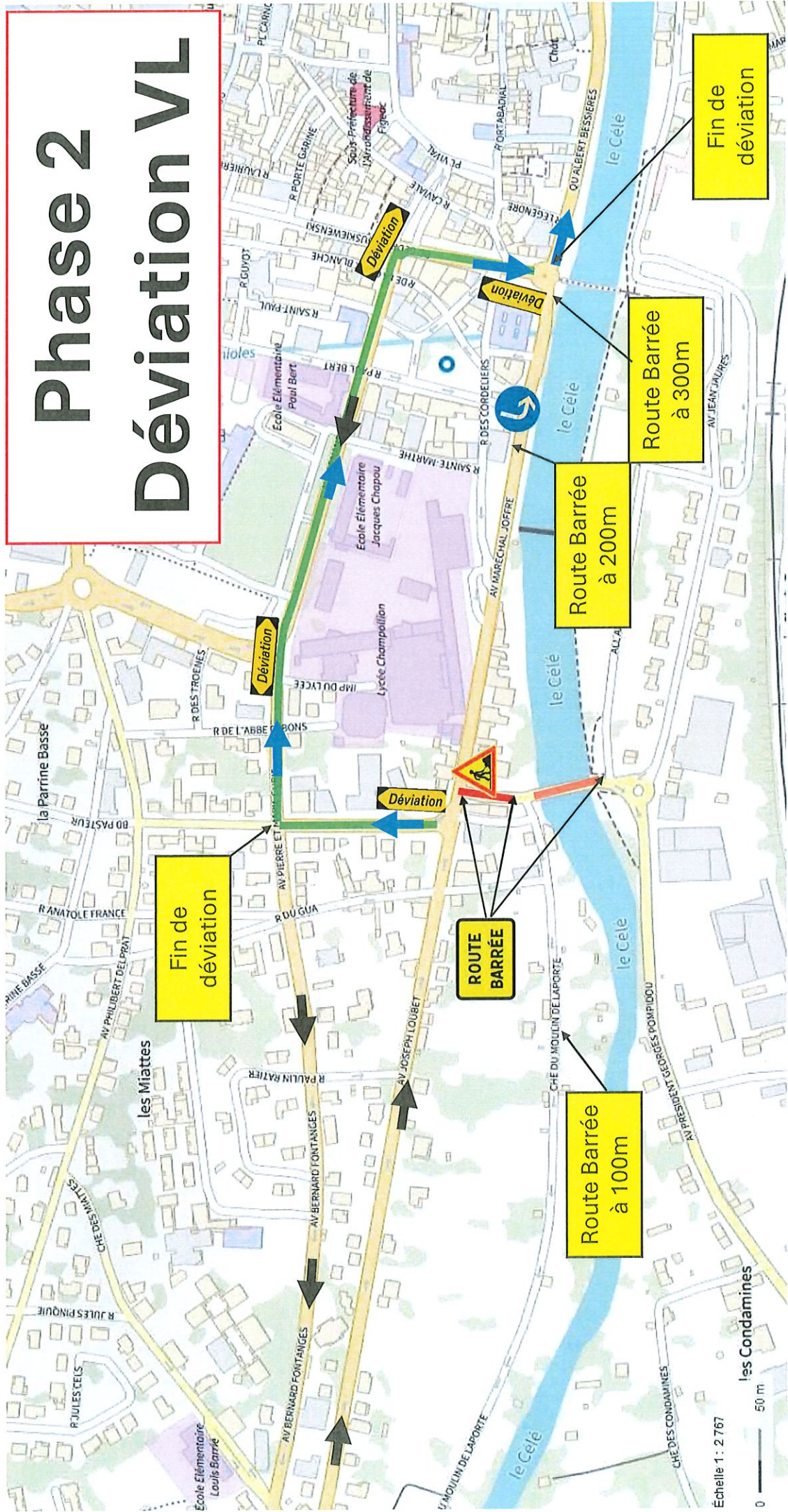
Pont du Gua

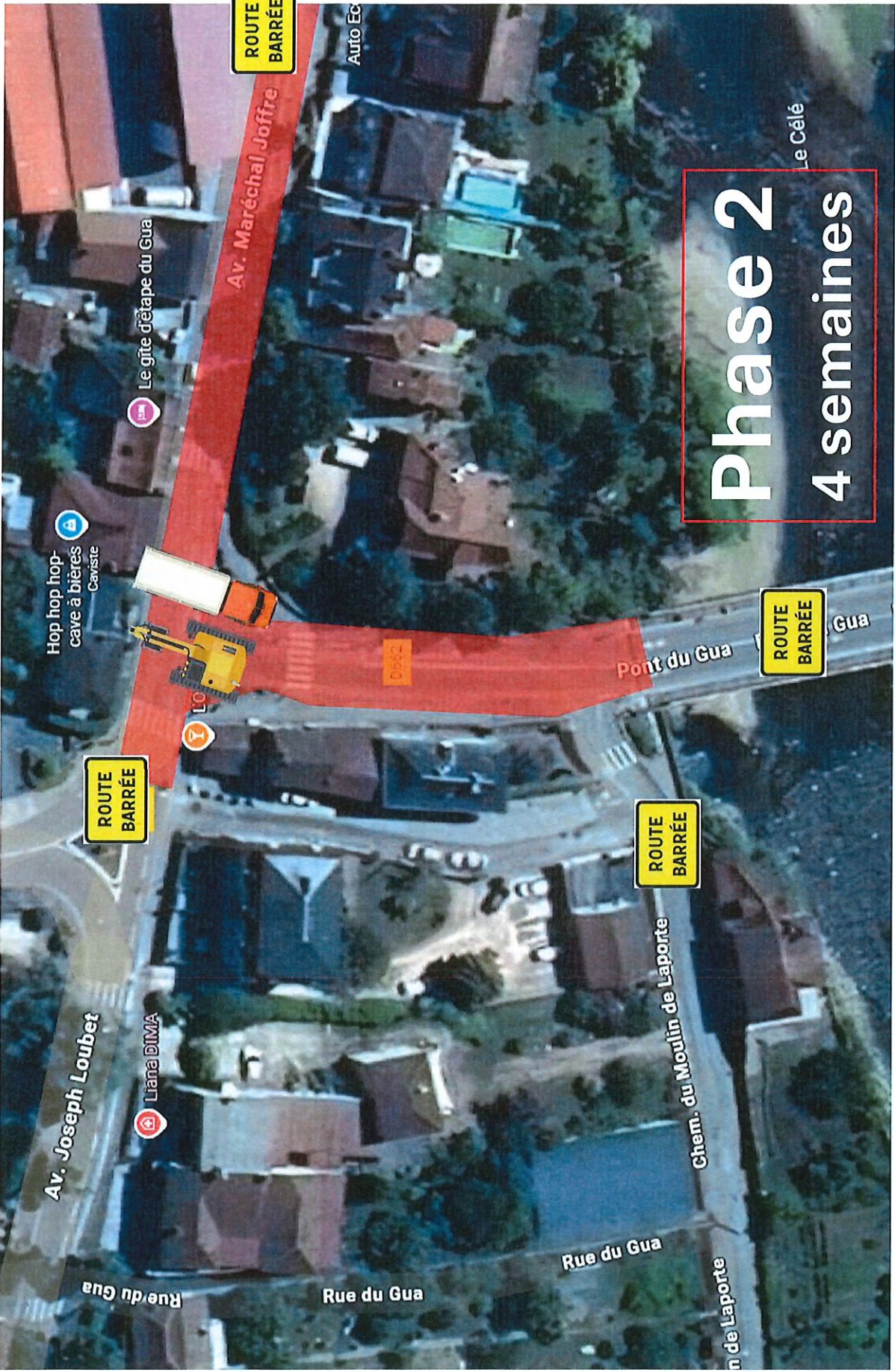
Gua

Auto EC

Phase 2

Déviatation VL





Phase 2

4 semaines

ROUTE BARRÉE

ROUTE BARRÉE

ROUTE BARRÉE

ROUTE BARRÉE

Av. Joseph Loubet

Liana DIMA

Av. Maréchal Joffre

Hop hop hop-cave à bières Cavieste

Le gîte d'étape du Gua

Pont du Gua

Le Célé

Chem. du Moulin de Laporte

Rue du Gua

Rue du Gua

Rue du Gua

n de Laporte

Auto Ec

Déviaton
Accès RD622- Av. Pompidou
Commerces ouverts

3 U

1 U

Route Barrée
à 100m

Déviaton

12 U

Route Barrée
à 200m

1 U

 **Déviaton**

10 U

Route Barrée
à 300m

1 U

Route Barrée à
5,8km pour
PL Uniquement
(Accès livraisons et bus
Londieu maintenus)

1 U FORMAT
PALETTE EUROPE

Fin de
déviaton

2 U

Route Barrée à
3,2km pour
PL Uniquement
(Accès livraisons et bus
Londieu maintenus)

1 U FORMAT
PALETTE EUROPE

**LIVRAISON
POUR LE 13/05 !**